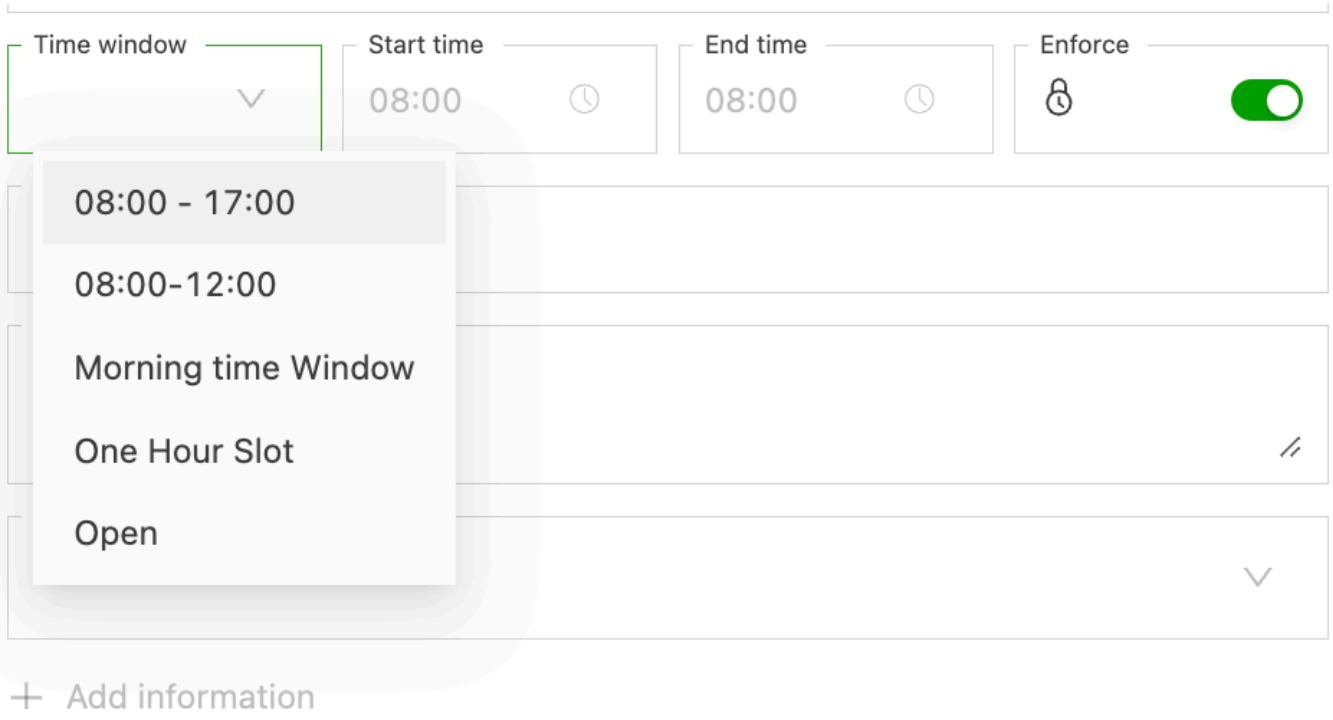
Plage horaire et durée d'arrêt d'une commande : quelle différence ?

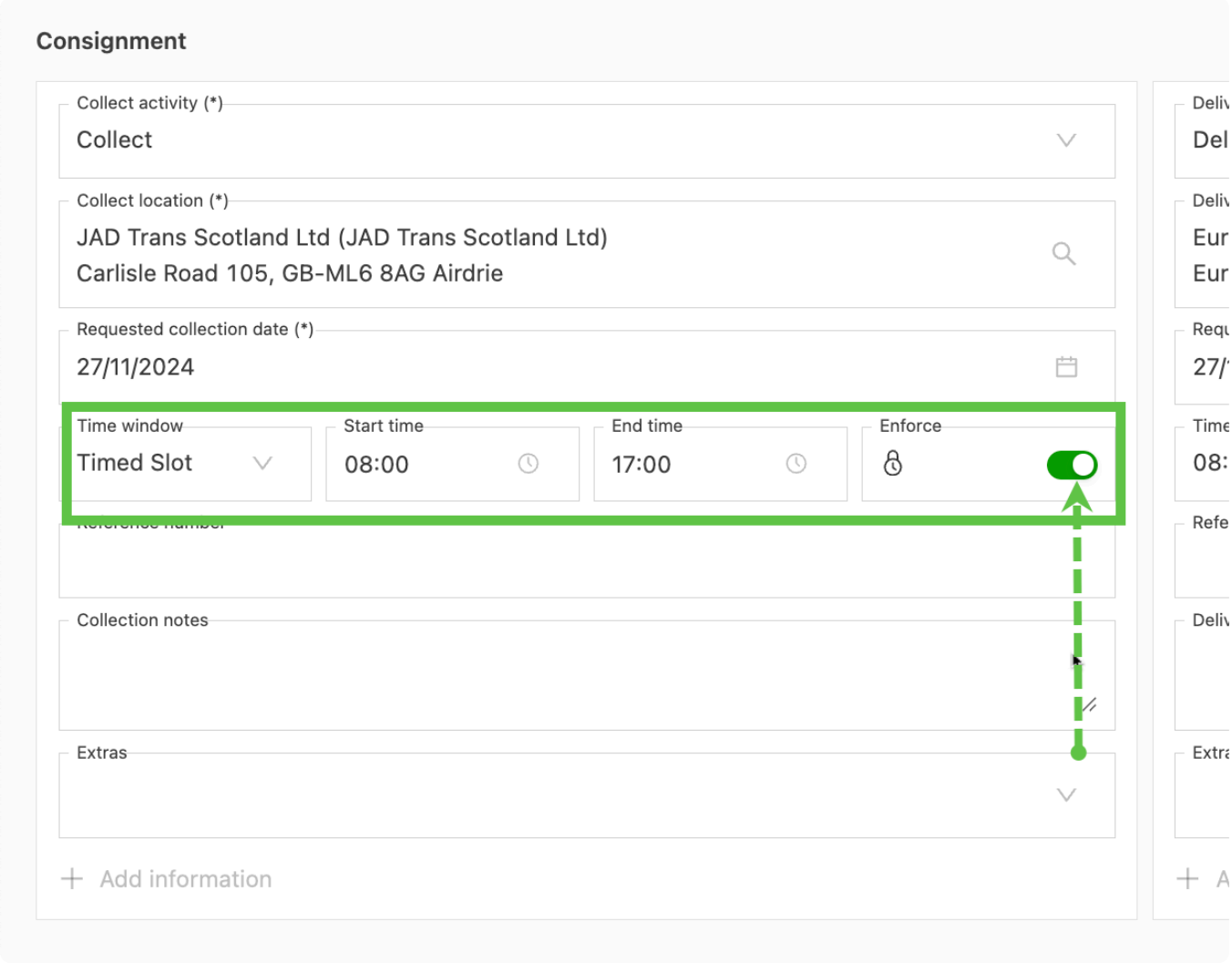
Cet article explique la différence entre la plage horaire d'une activité d'arrêt de commande et la durée d'arrêt.

Mis à jour 6 avril 2026

Plage horaire

Lors de la création d'une nouvelle commande, il est possible de saisir manuellement une ***« Plage horaire »*** pour l'activité d'arrêt concernée. Les plages horaires peuvent être configurées ou modifiées dans la configuration, afin que les horaires s'appliquent automatiquement dès que la plage est sélectionnée. De plus, les plages horaires sont essentielles pour que les horaires de livraison correspondent aux attentes des clients et ne soient pas remplacés lors de l'optimisation des tournées.





- La plage horaire sélectionnée détermine l'**« Heure de début / fin »**, c'est-à-dire le moment où l'activité d'arrêt peut **« *Commencer* »**. Par exemple, si la tournée est planifiée avec une plage horaire commençant à 6 h et se terminant à 8 h, l'enlèvement peut **commencer** à tout moment de 6 h à 8 h inclus. De plus, l'optimisation de Qargo ajuste parfois les horaires en fonction de facteurs comme la distance, ce qui peut entraîner des décalages d'horaires si aucun paramètre d'application n'est défini.
- Il est possible d'***imposer la plage horaire*** : la commande ne peut alors être planifiée qu'à l'intérieur de cette plage horaire.
- Une violation s'affiche lorsque la commande est planifiée en dehors de cette plage horaire. Par exemple, les livraisons planifiées à des dates antérieures nécessitent la fonction « application des horaires » pour garantir le respect des horaires indiqués sur la commande.

📚 Les plages horaires qui ne sont pas imposées disposent d'une « marge » intégrée avant qu'une violation ne s'affiche.

- Terminé 1 heure avant la plage horaire
- Terminé 30 minutes après la plage horaire Des cas tels que des livraisons planifiées bien avant leur plage horaire indiquée, ou des horaires remplacés en raison de l'itinéraire, peuvent également entraîner une violation.

Il est également possible de modifier la plage horaire lors de la création d'une commande. Pour cela, ouvrir les paramètres de la commande, accéder à la section des plages horaires, effectuer les modifications nécessaires et enregistrer avant de planifier à nouveau la tournée dans Qargo.

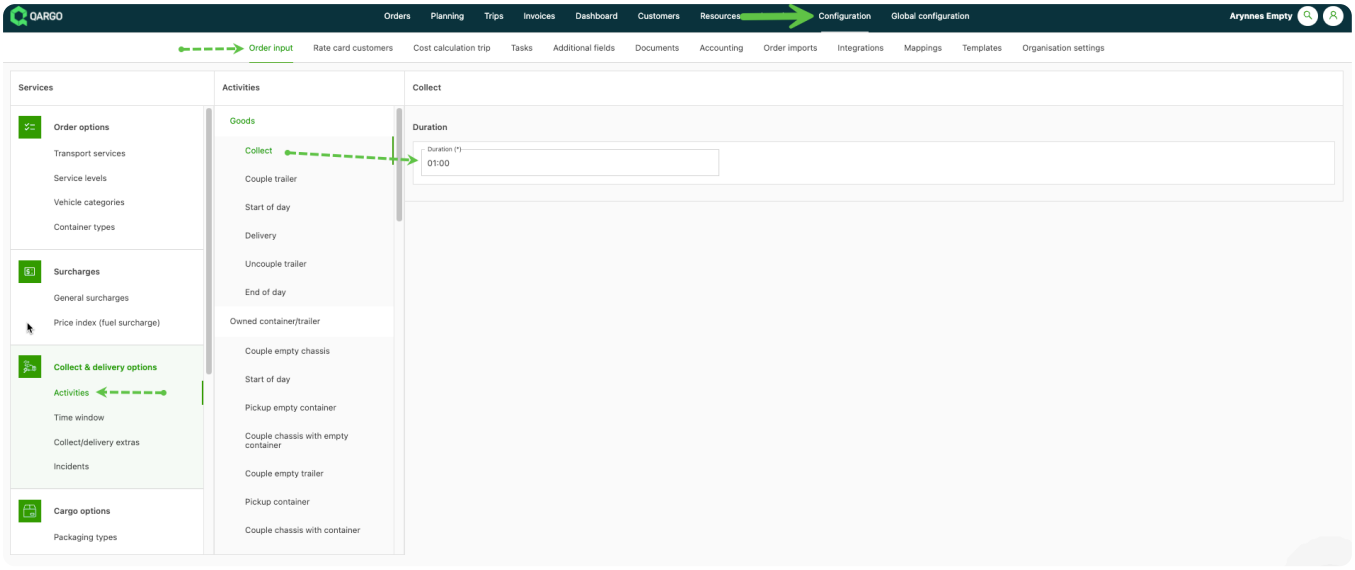
Durée d’arrêt

Une ***« durée d’arrêt »*** correspond à la période entre l’arrivée d’un véhicule à l’emplacement d’un arrêt et son départ. Elle représente le temps nécessaire pour réaliser les activités à cet arrêt, comme le chargement, le déchargement ou d’autres tâches. La durée peut être déterminée de plusieurs façons :

- Selon la configuration de l’emplacement
- Selon le type d’activité d’arrêt effectuée
- Remplacée manuellement pour des arrêts spécifiques

Pour les arrêts situés au même emplacement, le système utilise généralement la durée maximale parmi tous les arrêts de cet emplacement, sauf remplacement spécifique.

- Pour configurer les durées d’arrêt, accéder à **Tarifs > Saisie de commande** : options Enlèvement et Livraison.
- Sélectionner l’activité d’arrêt ; la durée s’affiche à droite.
- Mettre à jour et **Enregistrer**.



Les durées d’arrêt sont utilisées pour l’optimisation et le calcul des heures d’arrivée estimées (ETA) d’une tournée. Elles ne tiennent compte d’aucun horaire saisi dans la plage horaire.

📚 Configurer des durées d’activité d’arrêt basées sur des règles, qui s’adaptent automatiquement au volume de la cargaison et au contexte opérationnel, en remplacement des durées fixes, pour des ETA et une planification des itinéraires plus précises. **Configuration – Règles de durée d’activité calculée : quoi, pourquoi et comment.**